

ARTICLE 4

RESPONSABILITÉS DES PARTICIPANTS

A. La NASA déploiera le maximum d'efforts pour s'acquitter des responsabilités suivantes :

1. Participer, avec le CCT, à la planification des mesures aériennes et terrestres que le Canada et les États-Unis doivent prendre pour atteindre les objectifs scientifiques de leur mission conjointe;
2. coordonner la participation d'autres organismes américains dans le cadre de l'étude BOREAS;
3. prendre les arrangements requis, en collaboration avec les organismes canadiens participants, pour l'hébergement des membres américains de l'équipe conjointe;
4. fournir des avions de la NASA équipés des instruments requis pour l'étude BOREAS. En outre, veiller à fournir le soutien opérationnel requis pour les avions de la NASA, ainsi que les services au sol appropriés, et coordonner les vols des autres avions américains participant aux expéditions (par exemple les avions fournis par la NOAA, le National Center for Atmospheric Research (NCAR) et l'université du Wyoming);
5. organiser et effectuer les expéditions aériennes liées à l'étude BOREAS, en consultation avec EMR;
6. fournir certaines mesures de base convenues par les Parties (recueillies par le personnel de la NASA ou par des consultants), notamment des mesures de surface, des mesures prises à partir de tours, des mesures transmises par des stations météorologiques automatiques, des mesures de télédétection recueillies à bord d'avions, des mesures recueillies sur place, des données de satellite et des composantes de systèmes d'information géographique (SIG). Ces données seront fournies conformément aux lois américaines applicables et aux politiques de la NASA concernant les données.
7. traiter et corriger les mesures de base convenues par les Parties, en contrôler la qualité, les consigner et les verser dans le système BORIS en temps opportun;